

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UEMOA**

BISSAU, LE 23 DECEMBRE 2010

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine s'est réuni, en session extraordinaire, sur les implications de la situation politique prévalant en République de Côte d'Ivoire, le jeudi 23 décembre 2010, dans les locaux de l'Agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Bissau, sous la Présidence de Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, son Président en exercice.

Le Conseil des Ministres a pris acte des décisions de l'ONU, de l'Union Africaine et de la CEDEAO de reconnaître Monsieur Alassane Dramane OUATTARA comme Président légitimement élu de la Côte d'Ivoire.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres s'est félicité de la manière dont le Gouverneur de la BCEAO a géré la situation monétaire et financière de l'UEMOA, depuis le début de la crise politique en Côte d'Ivoire, et lui a demandé de continuer à prendre toutes les mesures permettant de préserver la liquidité bancaire au sein de l'Union et le bon fonctionnement du marché financier dans l'espace UEMOA.

Le Conseil a, toutefois, manifesté sa préoccupation face à la situation politique en Côte d'Ivoire et ses conséquences sur l'économie et le système bancaire de l'Union.

Le Conseil a, dans l'optique d'assurer la stabilité de la situation économique et monétaire de l'Union, décidé :

- 1) que les représentants régulièrement désignés par le Gouvernement légitime de Côte d'Ivoire sont les seuls habilités à prendre des mesures relatives au fonctionnement de l'Union, au nom de ce pays ;
- 2) d'instruire la BCEAO de permettre aux seuls représentants régulièrement désignés par le Gouvernement légitime de Côte d'Ivoire, d'effectuer les mouvements sur les comptes ouverts en son nom ;
- 3) de donner instruction à la BCEAO et aux banques de l'Union de prendre toute mesure de sauvegarde pour l'application rigoureuse des mesures qui précèdent ;

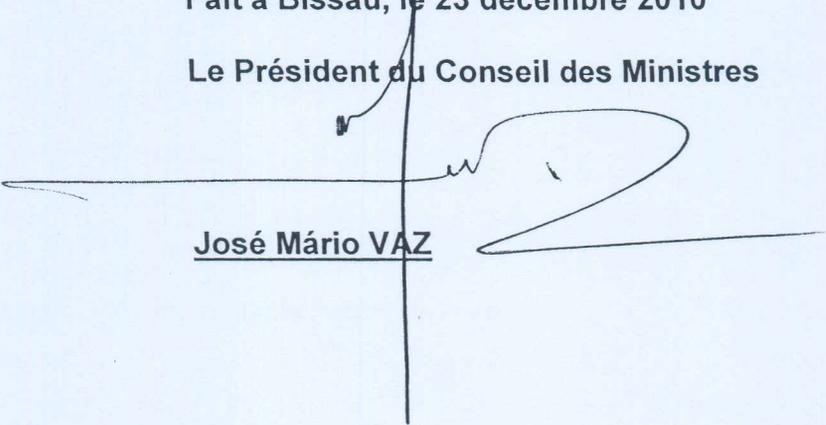
4) de se réunir chaque fois que de besoin, sur l'évolution de la situation et de prendre des mesures idoines pour répondre à tous les défis qui se présenteront ;

5) de rendre compte régulièrement au Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, des décisions adoptées, en vue de recueillir ses instructions.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à Son Excellence Monsieur Malam Bacai SANHA, Président de la République de Guinée-Bissau, au Gouvernement et au peuple bissau-guinéen, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Bissau, le 23 décembre 2010

Le Président du Conseil des Ministres


José Mário VAZ